

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026
ASSISTANT DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE

Merci de bien vouloir compléter ce dossier avec soin et précision.

Madame Monsieur

Nom usuel

Nom de naissance.....

Prénom

Date de naissance..... / / Lieu Age

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Tél. fixe..... Portable.....

E-mail.....

Situation familiale : célibataire marié(e)/pacsé(e) divorcé(e) veuf (ve) autre

En cas d'urgence, prévenir Mlle Mme M.

Tél. fixe..... portable

Etes-vous en situation de Handicap, même de faible reconnaissance ? Oui Non

Bénéficiez-vous d'une notification MDPH ? Oui Non

Si oui, merci de bien vouloir nous fournir tous les documents en votre possession.

Situation professionnelle

CDI ou CDD : date de fin de contrat / / Autre (précisez)

Poste occupé.....

Employeur.....

Adresse.....

Code postal..... Ville

Nom, Prénom et fonction du responsable

Tél. fixe Portable

E-mail.....

Faites compléter l'attestation ci-dessous par le responsable de votre employeur

Je soussigné(e),.....
 (Nom, Prénom et fonction)

Représentant l'établissement.....

Atteste queest employé(e) au sein de l'établissement et participe à la prise en charge des usagers atteints de la maladie Alzheimer ou de maladies apparentées.

Fait à, le.....
 (Cachet de l'établissement, date et signature)

Le financement de l'accompagnement

Contrat de professionnalisation

.....

Pièce à joindre : copie du contrat de professionnalisation

Plan de formation de l'établissement

.....

Faites compléter l'attestation ci-dessous par le responsable de votre établissement employeur

Je soussigné(e),
 (NOM, Prénom et fonction)

Représentant l'établissement.....

Confirme l'accord de prise en charge au titre du plan de formation des 1320 Euros représentant le coût de la formation « Assistant de soins en gérontologie » de, Salarié(e) de l'établissement.

Fait à....., le.....
 (Cachet de l'établissement, date et signature)

La restauration de votre salarié(e) sera possible au sein de l'AREP Depoorter au prix de 6€/repas. Si le salarié prend son repas dans notre établissement, celui-ci sera :

à la charge du salarié

ou

à la charge de l'employeur



Les diplômes possédés

		Année d'obtention
Aide Médico-Psychologique (DEAMP)	<input type="checkbox"/> OUI	
	<input type="checkbox"/> NON	
Aide-Soignant (DPAS ou DEAS)	<input type="checkbox"/> OUI	
	<input type="checkbox"/> NON	

Accord d'engagement du candidat

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis concernant ma situation personnelle et professionnelle, reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte, et confirme ma candidature pour la formation d'Assistant de Soins en Gérontologie.

Signature

Fait à,
 le

Assistant de Soins en Gériatrie
LISTE DES PIÈCES À FOURNIR AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour tous les candidats

- 1 photo d'identité
- 2 timbres postaux
- 1 extrait de casier judiciaire vierge
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Photocopie(s) du diplôme AS et/ou AMP

Pour un financement personnel partiel ou total

Chèque à l'ordre de l'OGEC Depoorter du montant du coût total de la formation ou de la partie autofinancée.

Attention un échéancier de paiement peut être étudié et accordé sous condition d'en faire la demande auprès de la Responsable du Service comptabilité et finances avec qui les modalités d'étalement seront fixées. Le courrier de demande doit être joint au dossier d'inscription.

Pour un financement par CIF CDD ou CIF CDI ou période de professionnalisation

- Copie du courrier d'accord de prise en charge par l'OPCA de l'établissement employeur
- Attention si, à la date du dépôt de votre dossier d'inscription, vous n'avez pas encore reçu le courrier indiquant l'accord de prise en charge, vous devez :
- Joindre au dossier d'inscription, en attente de leur réponse, la copie de votre demande d'une aide ;
 - Penser à transmettre à l'AREP Depoorter, dès réception, une copie du courrier indiquant l'attribution de l'aide.

Pour un financement dans le cadre d'un contrat de professionnalisation

Copie du contrat de professionnalisation

Autre financement que ceux cités ci-dessus

Copie du document justifiant et précisant la prise en charge financière.

NOTE D'INFORMATION
« ASSISTANT DE SOINS EN GERONTOLOGIE »

LA FONCTION D'ASSISTANT DE SOINS EN GERONTOLOGIE

Le Plan Alzheimer 2008-2012 prévoit une série de mesures destinées à développer les compétences des personnels intervenant auprès des personnes atteintes de la maladie Alzheimer et de maladies apparentées.

C'est dans ce cadre que le Plan a proposé la création d'une nouvelle fonction d'assistant de soins en gérontologie accessible par la formation continue.

La fonction d'assistant de soins en gérontologie consiste en une assistance dans les actes de la vie quotidienne des personnes fragilisées par la maladie d'Alzheimer et de leur entourage. Les activités réalisées visent la stimulation sociale et cognitive des capacités restantes.

Dans ce cadre, l'assistant de soins en gérontologie contribue à l'évaluation des besoins, à la surveillance, à la prévention des complications et au soutien de personnes âgées présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement, et de leurs aidants. Il contribue ainsi à restaurer ou préserver leur autonomie et à maintenir ou restaurer l'image d'eux-mêmes.

En mobilisant les connaissances disponibles, il réalise les soins d'hygiène et de confort adaptés, il accompagne et aide les personnes dans les actes essentiels de la vie, participe à l'organisation de la vie quotidienne et à la réhabilitation et la stimulation des capacités, établit une relation d'empathie, attentive et sécurisante pour limiter les troubles du comportement et prévenir les complications et rompre l'isolement.

Les activités exercées au quotidien par l'assistant de soins en gérontologie relèvent des quatre registres suivants :

- Accompagnement, soutien et aide individualisée ;
- Soins quotidiens ;
- Réhabilitation et stimulation des capacités ;
- Communication et relation à l'environnement.

L'exercice de cette fonction est limité :

Soit au sein des équipes spécialisées des SSIAD, des SPASAD ou dans le cadre d'un groupement de coopération social et médico-social (GCSMS) et qui interviennent à domicile,

Soit en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dans les pôles d'activités et de soins spécifiques (PASA) et les unités d'hébergement renforcées (UHR),

Soit en unité de soins de longue durée (USLD) dans les UHR

Soit en service de soins de suite et réadaptation (SSR) au sein des unités cognitivo-comportementales (UCC).

Conformément à l'article R.4311-4 du code de la santé publique et à l'article D.312-2 du code de l'action sociale et des familles, l'assistant des soins en gérontologie exerce sous la responsabilité de

l'infirmier, dans le cadre de son rôle propre, les actes visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie d'une personne ou d'un groupe de personnes.

Dans le cadre d'une prescription médicale qui permet à l'ergothérapeute et au psychomotricien de réaliser des actes de bilan et de réadaptation, l'assistant de soins en gérontologie peut apporter son concours à l'accomplissement de ces actes dans les structures concernées. Ainsi, il contribue à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet individualisé de soins de réhabilitation et d'accompagnement.

OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

La formation d'assistant de soins en gérontologie est une formation professionnelle continue préparant à l'exercice de la fonction, pour travailler en collégialité avec l'ensemble des autres intervenants, tant au sein de l'équipe qu'en dehors.

Elle permet d'acquérir les compétences mentionnées dans le référentiel de formation de la fonction d'assistant de soins en gérontologie afin d'offrir aux professionnels des outils contribuant à un accompagnement optimal des personnes malades et de leurs aidants. Elle s'appuie autant que possible sur l'analyse des pratiques en valorisant l'expérience professionnelle dispensée dans les différents lieux d'exercice.

DF1 Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne (35 heures)

- Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées
- Les droits de la personne
- Les devoirs du professionnel
- Le projet individualisé
- L'importance fondamentale du travail avec la famille / l'aidant
- Connaissances des réseaux et des différentes structures et services d'accueil
- Le maintien à domicile et l'entrée en institution
- Le travail en équipe pluri-professionnelle

DF2 Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie (21 heures)

- La relation d'aide
- Particularités de l'accompagnement d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer
- L'accompagnement lors des différents moments de la journée, supports à la relation
- L'alimentation et l'état nutritionnel
- L'accompagnement lors des activités complexes

DF3 Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues (28 heures)

- Vie collective
- La famille
- L'importance d'une communication adaptée

- Définition et objectifs des principales activités
- Organisation générale des activités

DF4 Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé (28 heures)

- Notions essentielles en anatomie et physiologie du corps humain
- Situations pathologiques et conséquences sur l'état clinique de la personne
- Notion de Maladie
- Démarche d'observation d'une situation : signes cliniques, changement de l'état clinique, alerte et urgence
- Evaluation
- Les signes psychologiques et comportementaux : repérage, compréhension, éléments favorisants et conduites à tenir
- Fonctions cognitivo – comportementales

DF5 Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées (28heures)

- Notions élémentaires sur les principales pathologies gériatriques associées
- Notions de pharmacologie
- Démarche de soins
- Techniques de soins appropriées à la maladie d'Alzheimer
- Dimensions éthiques
- Problème de fin de vie

PUBLIC VISE

Cette formation est destinée aux aides-soignants et aides médico-psychologiques en situation d'emploi auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, dans les structures et services mentionnés ci-dessus.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre titulaire du diplôme d'état d'aide-soignant (DEAS ou DPAS), ou du diplôme d'état d'aide Médico-psychologique (DEAMP) ;
- En situation d'emploi auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

VALIDATION

Une attestation de compétences est délivrée par notre organisme sous condition que la totalité des heures soit suivie. Il n'existe pas de possibilité d'allègement, y compris pour les professionnels disposant déjà d'une partie des compétences (Art. 1 de l'Arrêté du 23 juin 2010).

ORGANISATION ET TARIF

La formation a une durée de 140 heures soit 20 jours de 7 heures positionnés entre septembre et décembre 2026. Les 20 jours de formation sont organisés en 4 regroupements de 5 jours consécutifs sur le rythme d'un regroupement par mois.

L'engagement d'une session de formation est conditionné à un nombre suffisant de participants. L'AREP Depoorter peut être amenée à annuler et/ou reporter une session de formation jusqu'à 10 jours ouvrables avant la date prévue de début de l'action.

Le coût de la formation est de 1320 €.

INSCRIPTIONS ET CONTACTS

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30/08/2026.

Le dossier d'inscription peut être :

- Retiré à l'accueil de l'AREP Depoorter,
- Demandé par courrier, en joignant une enveloppe format A4 pré-adressée et pré-timbrée au tarif en vigueur,
- Imprimé à partir de notre site www.lycee-depoorter.com, dans l'onglet Alternance, AREP intitulé ASG.

Pour cette formation :

- La référente pédagogique est : Mme Delphine DAUMAS Tél : **03.28.41.96.06 poste « 5 »**.